



# Comptabilité - Les chantiers ambitieux de l'ANC

**La rentrée s'annonce chargée pour l'Autorité des normes comptables (ANC). De nombreux chantiers sont en cours, tandis que le plan stratégique 2017-2019 vient d'être dévoilé.**

Si l'IASB a singulièrement ralenti ses travaux ces derniers temps, le normalisateur français, en revanche, accélère. Lors de la présentation de ses chantiers en cours à l'occasion de la première conférence de rentrée d'IMA France, Patrick de Cambourg, président de l'ANC, a d'abord annoncé qu'un nouveau règlement relatif aux fusions sera publié d'ici la fin de l'année. L'ANC n'introduit pas de changement majeur mais procède à des ajustements imposés par la pratique dans un texte qui n'avait pas évolué depuis 2004.

Parmi les projets en cours de réalisation, l'ANC a lancé un chantier important sur les comptes consolidés. Actuellement, il existe trois règlements, l'un dédié aux entreprises industrielles, le deuxième aux banques et le troisième aux assurances. Le normalisateur travaille à les fusionner en un seul. Un premier projet pourrait sortir d'ici la fin de l'année.

## IFRS 17, le défi du Brexit

Autre chantier à surveiller, celui qui concerne les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires. «Il s'agit d'apporter un cadre clair et stable aux entreprises, a précisé Patrick de Cambourg, sans pour autant se calquer sur IFRS 15, mais en allant chercher dans les différents référentiels ce qui se fait de mieux.» Enfin, l'ANC s'est emparée de la question du mode de dépréciation des créances bancaires dans le sillage

d'IFRS 9 (instruments financiers). L'idée consiste à passer de la comptabilisation de la perte encourue à celle de la perte attendue. Une transformation prévue par la norme IFRS et que Patrick de Cambourg défend pour sa part depuis longtemps : «Il a fallu la crise de 2008 pour qu'on comprenne que comptabiliser les pertes quand elles sont survenues, c'est trop tard.»

Outre la préparation de ses propres normes, l'ANC travaille également sur la transposition d'IFRS 17 (assurances), que vient d'adopter l'IASB en mai dernier. La Commission européenne n'a pas encore envoyé sa requête pour avis à l'Efrag (comité technique européen chargé de conseiller la Commission), mais ce dernier a déjà commencé ses travaux en auditionnant Allianz, AXA et Prudential. Allianz est favorable à la norme, avec quelques réserves mineures, a indiqué Patrick de Cambourg.

**«En matière de comptabilisation du chiffre d'affaires, il faut apporter un cadre clair et stable aux entreprises.»**

**Patrick de Cambourg,**  
président, ANC

Quant à AXA, tout en se voulant constructif, il met en garde contre quelques points sensibles de la norme. A l'inverse, Prudential est vent debout contre ce texte, estimant que sa mise en place en Grande-Bretagne va coûter 1 à 2 milliards de livres. «Il n'est pas certain que l'Efrag homologue la norme avant le Brexit, met en garde Patrick de Cambourg. On pourrait donc se retrouver dans un scénario inédit au terme duquel la Grande-Bretagne refuserait la norme tandis que l'Union l'homologuerait, ou l'inverse.»

## Comptabiliser le digital

Au chapitre prospectif, Patrick de Cambourg a dévoilé le plan stratégique 2017-2019. Celui-ci va consister à finaliser le référentiel comptable à droit constant, combler ses éventuelles lacunes, structurer les dispositions infraréglementaires et moderniser la nomenclature et les états de synthèse pour faciliter leur digitalisation. Ce dernier point est d'autant plus nécessaire que la loi du 9 décembre 2016 a habilité le gouvernement à prendre une ordonnance autorisant le dépôt des comptes annuels au registre



## Naissance du Fanci

● L'ANC vient de mettre en place le Forum d'application des normes comptables internationales (Fanci). Son objet est de contribuer aux travaux de l'IFRS IC qui, au sein de l'IASB, traite les questions relatives à l'interprétation des normes IFRS, et d'examiner au niveau national les questions spécifiques d'application. Il est composé de quatre auditeurs, quatre représentants des entreprises sous la présidence d'un membre de la commission internationale de l'ANC, Olivier Schérer. L'AMF et l'ACPR y siègent en tant qu'observateurs, Françoise Flores (membre français du board de l'IASB) et Bertrand Perrin (membre de l'IFRS IC) y sont invités permanents.

du commerce sous forme dématérialisée. La digitalisation sera précisément à l'honneur des prochains états généraux de l'ANC le 11 décembre, dont le thème retenu est «comptabilité et numérique». «La question de la comptabilisation et de la valorisation d'une même donnée qui peut à la fois être conservée, vendue et transformée est une problématique qui n'est aujourd'hui pas encore traitée dans toutes ses dimensions par la réglementation comptable, confiait à la sortie de la conférence Eric Sevvos, associé du cabinet BM&A. Les états généraux de décembre 2017 sont en ce sens une première étape dans l'élaboration d'une réponse au problème de traduction comptable des nouveaux modèles économiques digitaux.» ■

Olivia Dufour